**[56:E:3]**

 **Avis de motion : ordonnance définitive de vente**

 [paragraphe 64.04(10)]

**REMARQUE :** Suivant le paragraphe 64.04(10), lorsqu'aucun défendeur n'a déposé de demande de rachat et qu'aucun titulaire postérieur d'une sûreté n'a établi le bien-fondé de sa demande dans le renvoi, le demandeur peut présenter une motion à un juge, au protonotaire ou au greffier, sans préavis, en vue d'obtenir une ordonnance définitive de vente. La motion peut être présentée après la confirmation du rapport sur le renvoi. L'ordonnance définitive de vente peut également être obtenue à la suite d'une motion sans préavis quand, dans le cadre d'une action pour vente, il y a défaut de paiement conformément à un jugement ou à un rapport sur un renvoi.

 [*no du dossier de la cour*]

 COUR DE L'ONTARIO (DIVISION GÉNÉRALE)

 [*intitulé de l'instance*]

 AVIS DE MOTION

 Le demandeur présentera une motion au tribunal le [*jour*] [*date*], à [*heure*], ou dès que possible par la suite, à/au [*adresse du palais de justice*].

 TYPE D'AUDIENCE PROPOSÉ : Je propose que la motion soit entendue [*cocher la case appropriée*]

• sur pièces en vertu du paragraphe 37.12.1(1), parce qu'elle (*rayer la mention inutile* est présentée sur consentement, n'est pas contestée, présentée sans préavis);

• sur pièces sous forme d'une motion contestée en vertu du paragraphe 37.12.1(4);

• oralement.

 L'OBJET DE LA MOTION EST LE SUIVANT : une ordonnance définitive de vente relativement au bien hypothéqué en cause dans la présente instance.

 LES MOYENS À L'APPUI DE LA MOTION SONT LES SUIVANTS :

1. le défendeur [*nom*] a déposé une demande de rachat dans le cadre de la présente instance, le [*date*];

2. un renvoi s'est déroulé devant le protonotaire [*nom*] le [*date*], et aucun titulaire postérieur d'une sûreté n'a établi le bien-fondé de sa demande dans le renvoi;

3. le demandeur invoque le paragraphe 64.04(10) des Règles de procédure civile.

 LA PREUVE DOCUMENTAIRE SUIVANTE sera utilisée lors de l'audition de la motion :

 1. les actes de procédure dans la présente instance;

 2. le jugement de Monsieur le [*ou* Madame la] juge [*nom*] daté du [*date*];

 3. le rapport du protonotaire [*nom*] daté du [*date*] et confirmé le [*date*];

 4. le certificat de [*titre*] de [*établissement financier*] et l'affidavit du témoin à la signature qui y est joint;

 5. l'affidavit de [*nom*] fait le [*date*].

[*date*] [*nom, adresse et numéro de téléphone du cabinet des procureurs*]

 procureurs du demandeur